

Le BQ, 23 juillet 2020

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

Première audition du ministre de la Justice Eric DUPOND-MORETTI par la commission des Lois du Sénat

"Nous ne pouvons évidemment nous satisfaire de porter le débat sur le terrain des principes généraux", a d'emblée prévenu hier le président LR de la commission des Lois du Sénat Philippe BAS en préambule l'audition du garde des Sceaux Eric DUPOND-MORETTI, comme un écho à la volonté "de rentrer dans les détails" qui avait justifié cette invitation (cf. BQ du 09/07/2020). Aussi quand le garde des Sceaux s'en est tenu au propos liminaire déjà exposé devant la commission des Lois de l'Assemblée nationale (cf. BQ du 21/07/2020), M. BAS lui a-t-il recommandé la concision pour privilégier les réponses aux questions des sénateurs. "Je prends un mot par page pour vous être agréable", lui a répondu M. DUPOND-MORETTI, avant de se prêter au jeu des questions-réponses. Celui-ci semble avoir laissé sur sa faim la commission qui renouvellera son invitation d'ici quelques mois. "Il faut laisser au ministre le temps de prendre en main ses dossiers, mais il doit apporter des réponses", a concédé M. BAS. L'audition a en effet été émaillée de malentendus qui ont été levés au terme d'échanges, parfois directs et hors micro avec les sénateurs, sans pour autant éviter une certaine déception du côté du Sénat.

Ainsi, pressé par M. Philippe BAS de savoir "si le président de la République Emmanuel MACRON allait convoquer le Parlement en Congrès pour faire adopter définitivement" le projet de loi constitutionnelle portant réforme du Conseil supérieur de la magistrature, adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale dans la même version que celle réécrite par le Sénat en première lecture (cf. BQ du 27/04/2016), le ministre a répondu : "c'est ce qu'il a dit". "C'est un scoop", a réagi le président de la commission des Lois du Sénat, partisan de cette option (cf. BQ du 06/04/2017). "Si la réforme constitutionnelle ne porte que là-dessus, il y a de fortes chances pour qu'elle existe", a appuyé le vice-président (PS) de la commission Jean-Pierre SUEUR.

M. DUPOND-MORETTI qui avait déjà semblé privilégier cette piste, plutôt que celle du référendum, devant la commission des Lois de l'Assemblée nationale a, par la suite, nuancé ses propos, soulignant que "ce n'est pas une annonce". "C'est évidemment le président qui décide de réunir le Congrès, vous le savez. (...) Ce que j'ai dit au président de la République et ce qu'il m'a dit n'a pas à être dévoilé ici", a déclaré le garde des Sceaux. "J'avais cru comprendre que vous étiez autorisé à annoncer sa prochaine réunion, vous avez bien fait d'apporter une précision pour que nous ne restions pas sur une impression faussée", a souligné M. BAS.

Sur un autre sujet majeur pour la commission des Lois, le budget de la justice, le ministre a clairement indiqué que son objectif est de "coller à la trajectoire" définie par la loi de programmation et de réforme pour la justice, qui n'a pas été respectée en 2020. "J'avais compris que vous aviez obtenu des garanties pour dépasser cette trajectoire", a regretté M. BAS. De même, M. DUPOND-MORETTI a assuré que la réforme de la justice des mineurs ferait prochainement l'objet d'une saisine du Parlement, laissant espérer au Sénat qu'il s'agirait d'un projet de loi. "Ce qui est prévu, c'est que l'ordonnance soit présentée", a-t-il rectifié. D'autres sujets ont entraîné une certaine agitation et nécessité des éclaircissements. La sanction rapide d'actes de petite délinquance tels que le tag par un travail d'intérêt général, "déjà possible" a rappelé M. BAS, doit être mieux appliquée sans nouveau texte législatif, a fait savoir le ministre. Puis, il a évoqué un "texte nouveau" pour mobiliser les parquets en faveur de la défense des maîtres lorsqu'ils font l'objet d'une agression ou d'incivilités, avant que le président de la commission ne précise qu'il s'agissait d'une instruction prise par Mme Nicole BELLOUBET.